

Conseil Communautaire

Délibération n°722026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'Office de Tourisme Lunel Agglo

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que l'Office de Tourisme Lunel Agglo est administré par un comité de direction qui comprend 9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo ainsi que 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants des catégories socio-professionnelles suivantes :

- L'hôtellerie de plein air,
- Les gîtes et chambres d'hôtes,
- Les hôteliers, restaurateurs,
- Les gérants d'activité de pleine nature,
- Une personne qualifiée.

Il est proposé de procéder à la désignation des **9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants** de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo par scrutin de liste, à la majorité à 2 tours et à bulletin secret.

Les 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants des catégories socio-professionnelles seront désignés par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose la liste suivante :

- | Titulaires : | Suppléants : |
|----------------------------|------------------------|
| - Mme Corinne GRAU POLERI | - M. Laurent GRASSET |
| - M. David COULOMB | - Mme Anne-Sophie DIAZ |
| - M. Patrick MARY | - M. Gérard ESPINOSA |
| - Mme Marie PELLET-LAPORTE | - Mme Anne-Veig HORRY |

- M. Christophe CALVET
- M. Gilles FLUTET
- Mme Emeline D'ANTONA
- M. Frédéric GROS
- M. Jacques GRAVEGEAL
- Mme Nathalie COLOMA
- M. Loïc FATACCIOLI
- Mme Marie PAPAÏX
- M. Jérôme BOISSON
- M. Yves QUESADA

Aucune autre candidature liste ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo pour siéger au sein l'Office de Tourisme Lunel Agglo.

Le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs, madame Océane Sion et monsieur Jacques Gravegeal, procèdent au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 43

La liste proposée par le président de la Communauté a obtenu la majorité absolue du suffrage exprimé avec 43 voix.

Titulaires :

- Mme Corinne GRAU POLERI
- M. David COULOMB
- M. Patrick MARY
- Mme Marie PELLET-LAPORTE
- M. Christophe CALVET
- M. Gilles FLUTET
- Mme Emeline D'ANTONA
- M. Frédéric GROS
- M. Jacques GRAVEGEAL

Suppléants :

- M. Laurent GRASSET
- Mme Anne-Sophie DIAZ
- M. Gérard ESPINOSA
- Mme Anne-Veig HORRY
- Mme Nathalie COLOMA
- M. Loïc FATACCIOLI
- Mme Marie PAPAÏX
- M. Jérôme BOISSON
- M. Yves QUESADA

sont déclarés élus au sein du conseil d'administration l'Office de Tourisme Lunel Agglo et sont immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le 12/05/26
Publication du

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260512-722026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex